

Le congé menstruel à La Poste, c'est pour quand ?

Le congé menstruel, qu'est ce que c'est ?

Il s'agit d'un dispositif permettant aux personnes ayant leurs règles ou souffrant de troubles liés à la ménopause de s'absenter du travail sans perte de salaire.

Dans certains pays tel que **le Japon**, ce dispositif existe depuis **1947** et, depuis, de plus en plus de pays l'adoptent. Plus proche, **l'Espagne** a mis en place une loi garantissant le congé menstruel pour les personnes souffrant de règles douloureuses. En **France**, ce dispositif appliqué dans certaines **entreprises et coopératives**. **Pourquoi pas à La Poste ?**

Pourquoi un congé menstruel ?

Pour **les personnes réglées** travaillant à La Poste, la période des règles constitue une source de **mal être**. En effet, être dehors en activité **pendant 3 à 4 heures consécutives** sans possibilité de changer de serviettes hygiéniques ou de tampons sur sa tournée peut s'avérer être extrêmement inconfortable, les risques de débordements et d'infections sont réels dans ces moments là. Outre l'inconfort, que cela peut générer, certaines personnes réglées ou en situation de préménopause ont des symptômes qui reviennent régulièrement durant leur cycle : migraines, étourdissements, bouffées de chaleur, nausées, douleurs musculaires, articulaires et au bas du dos, crampes, fatigue, insomnies, diarrhée ou constipation... Tous ces symptômes sont parfois tels qu'ils peuvent **empêcher les personnes concernées d'avoir des conditions de travail correctes**.

Par ailleurs, certaines personnes souffrent d'**endométriose**, maladie inflammatoire qui leur inflige des douleurs aiguës. Cette maladie commence dès les premières règles et peut se manifester, en période de règles, jusqu'à la ménopause. Les douleurs qu'elle génère sont telles qu'elles peuvent causer des **évanouissements**. Combiné à la chaleur et à l'effort, avoir des règles douloureuses peut s'avérer être un **danger pour la santé et la sécurité des salarié·e·s**.

D'ailleurs, lors d'une **expertise aux sein des bureaux du Mans**, il a été prouvé que les personnes **préménopausées** et **ménopausées** étaient plus sujettes aux **troubles musculosquelettiques**. **Il est important de permettre aux personnes concernées de se préserver**.

D'autant plus que La Poste communique sur le fait d'être une entreprise éveillée sur la situation des femmes et les question de genres. **Il serait temps que La Poste nous le prouve en passant de la parole aux actes sur le sujet du congé menstruel**.

C'est pourquoi La CGT milite pour la mise en place légitime de congés menstruels d'au moins 3 jours par mois sans perte de salaire, sans jour de carence et sans justificatif, sur simple déclaration, pour les personnes concernées par les règles, ainsi que les personnes préménopausées ou ménopausées et de 5 jours par mois pour les personnes souffrant d'endométriose. Pour la sécurité et le bien-être des salarié·e·s.

Quelques chiffres :

- 1 personne réglée sur 2 souffre chaque mois au cours de leur cycle menstruel.
- 1 personne réglée sur 10 est atteinte d'endométriose (selon l'IRESP).
- 1 personne sur 4 âgée de 50 à 65 ans est considérablement affectée par les symptômes de la ménopause.
- 31 % des personnes réglées âgées de 18 à 50 ans déclarent avoir déjà été en situation de précarité menstruelle.
- 44 % des personnes réglées âgées de 18 à 24 ans déclarent avoir déjà été en situation de précarité menstruelle.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter vos militants CGT préférés :

Lénaïg (Nantes Bretagne) : 06 78 91 65 54

Manu (Nantes Bretagne) : 06 82 44 26 92

Solène (St Julien de Concelles) : 06 62 90 75 05

Vanessa (St Julien de Concelles) : 06 65 65 32 10

Loann (Nantes Bretagne) : 06 73 96 35 11

Nabila (Nantes Eraudière) : 06 62 90 75 05

Stéphane (Nantes Bretagne) : 06 01 26 16 65

Vladimir (Nantes Bretagne) : 07 61 59 54 09